

**Assemblée générale**

Distr. générale  
6 avril 1999  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-quatrième session****Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001\*****Titre X****Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales****Chapitre 29****Activités administratives financées en commun****(Programme 24 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)****Table des matières**

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble .....	2
A. Commission de la fonction publique internationale (CFPI) .....	5
B. Corps commun d'inspection .....	11
C. Comité de coordination des systèmes d'information .....	15
D. Comité consultatif pour les questions administratives .....	19
E. Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations .....	22

---

\* Le présent document contient le chapitre 29 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session (A/54/6/Rev.1)*.

---

## **Titre X**

### **Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales**

#### **Chapitre 29**

##### **Activités administratives financées en commun**

(Programme 24 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

#### **Vue d'ensemble**

- 29.1 Les crédits demandés au présent chapitre doivent permettre de couvrir les dépenses relatives à cinq unités administratives financées en commun. Il s'agit des unités suivantes :
- a) La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et son secrétariat;
  - b) Le Corps commun d'inspection (CCI) et son secrétariat;
  - c) Les secrétariats des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination chargés des questions administratives : le Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI), le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO).
- 29.2 Les crédits demandés pour les cinq unités correspondent au montant net demandé au titre du budget ordinaire et représentent seulement la part des dépenses prévues de ces unités qui est à la charge de l'Organisation. Les prévisions budgétaires sont néanmoins soumises intégralement à l'Assemblée générale pour examen et approbation.
- 29.3 Le montant des crédits demandés au présent chapitre marque une augmentation des besoins par rapport aux crédits accordés pour l'exercice biennal 1998-1999 (2 349 400 dollars). Cette augmentation s'explique par le fait que, contrairement à ce qui s'était produit au cours des exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999, la part des dépenses des cinq unités incombant à l'ONU comprendra aussi le coût des activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont les besoins n'ont pas été inclus dans les budgets-programmes établis à partir de l'exercice biennal 1996-1997.
- 29.4 On se rappellera à cet égard qu'il avait été décidé en 1995, lors de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, d'estimer la part des budgets des unités administratives financées en commun qui incombait à l'Organisation en excluant la part incombant au HCR et à l'UNRWA. Cette décision reposait sur l'hypothèse que le HCR et l'UNRWA assumeraient chacun une partie du coût des activités desdites unités. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, au titre du chapitre 27 (Activités administratives financées en commun), il avait donc été proposé de réviser à la baisse les estimations de la part du budget des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination (CAC) – à savoir la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) – à la charge de l'Organisation, le HCR et l'UNRWA devant supporter une partie des dépenses. Dans les prévisions de dépenses de la CFPI et du Corps commun d'inspection pour 1996-1997, conformément aux nouvelles dispositions susmentionnées, un remboursement du HCR et de l'UNRWA à l'Organisation, correspondant à la part mise à leur charge respective a été inscrit, au chapitre 2 des recettes du projet de budget-programme. L'Assemblée générale a approuvé les propositions visant à réduire la part de l'ONU, lorsqu'elle a adopté le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

- 29.5 Le HCR et l'UNRWA n'ont accepté ni les nouvelles dispositions ni le transfert des responsabilités financières correspondant au montant de leur part des budgets des unités administratives financées en commun. Le Secrétaire de l'ONU n'a pas pu trouver un accord avec eux sur le remboursement des dépenses supportées par l'Organisation lorsqu'elle prend à sa charge la part du coût des activités des unités administratives financées en commun revenant au HCR et à l'UNRWA.
- 29.6 Le régime de participation du HCR et de l'UNRWA aux activités des unités administratives financées en commun a été révisé aux fins du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. Les organismes membres de chacune de ces unités sont les mêmes que les organismes du système des Nations Unies, qui participent aux activités du Comité administratif de coordination (CAC) lui-même. Or, il est entendu que l'ONU représente les intérêts du HCR et de l'UNRWA au CAC et dans ses organes subsidiaires. Par conséquent, la responsabilité financière vis-à-vis de ces organes incombe également à l'Organisation.
- 29.7 Les tableaux 29.1 et 29.2 récapitulent les prévisions de dépenses par programme et par objet de dépense.

Tableau 29.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
A. Commission de la fonction publique internationale (part à la charge de l'ONU)	9 747,1 <sup>a</sup>	3 256,8	1 020,9	31,3	4 277,7	207,8	4 485,5
B. Corps commun d'inspection (part à la charge de l'ONU)	8 651,7 <sup>b</sup>	1 645,8	1 012,0	61,4	2 657,8	48,1	2 705,9
C. Comité de coordination des systèmes d'information (part à la charge de l'ONU)	336,0	357,5	100,8	28,1	458,3	8,2	466,5
D. Comité consultatif pour les questions administratives (part à la charge de l'ONU)	502,8	392,5	110,1	28,0	502,6	9,1	511,7
E. Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (part à la charge de l'ONU)	191,3	171,6	105,6	61,5	277,2	5,0	282,2
F. Centre international de calcul (part à la charge de l'ONU)	6 288,5	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>25 717,4</b>	<b>5 824,2</b>	<b>2 349,4</b>	<b>40,3</b>	<b>8 173,6</b>	<b>278,2</b>	<b>8 451,8</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>25 717,4</b>	<b>5 824,2</b>	<b>2 349,4</b>	<b>40,3</b>	<b>8 173,6</b>	<b>278,2</b>	<b>8 451,8</b>

<sup>a</sup> Reflète les prévisions de dépenses totales de la CFPI conformément aux dispositions en vigueur pour l'exercice biennal considéré.

<sup>b</sup> Reflète les prévisions de dépenses totales du CCI conformément aux dispositions en vigueur pour l'exercice biennal considéré.

Tableau 29.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	14 341,2	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	152,3	-	-	-	-	-	-
Consultants et experts	663,3	-	-	-	-	-	-
Voyages	1 383,4	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	684,6	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	921,3	-	-	-	-	-	-
Dépenses de représentation	3,0	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	37,9	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel	211,8	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	7 318,6	5 824,2	2 349,4	40,3	8 173,6	278,2	8 451,8
<b>Total</b>	<b>25 717,4<sup>a</sup></b>	<b>5 824,2</b>	<b>2 349,4</b>	<b>40,3</b>	<b>8 173,6</b>	<b>278,2</b>	<b>8 451,8</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>25 717,4</b>	<b>5 824,2</b>	<b>2 349,4</b>	<b>40,3</b>	<b>8 173,6</b>	<b>278,2</b>	<b>8 451,8</b>

<sup>a</sup> Reflète les prévisions de dépenses totales de la CFPI conformément aux dispositions en vigueur pour l'exercice biennal considéré.

**A. Commission de la fonction publique internationale (CFPI)**
**Vue d'ensemble**

- 29.8 L'Assemblée générale, par sa résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974, a créé la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour régler et coordonner les conditions d'emploi dans les

organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. La Commission, qui se compose de 15 membres, est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, chargée de réglementer et de coordonner les conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Les fonctions et les pouvoirs de la Commission, qui correspondent d'une manière générale à son mandat, sont énoncés aux articles 10 à 16 de son statut. En vertu de son mandat, la Commission exerce ses fonctions à l'égard de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des institutions spécialisées et autres organisations internationales qui appliquent le régime commun des Nations Unies. Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission est guidée par le principe énoncé dans les accords entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations, qui vise à établir une fonction publique internationale unifiée par l'application de normes, de méthodes et de dispositions communes en matière de personnel.

- 29.9 Conformément à son statut, la Commission fait à l'Assemblée générale des recommandations touchant les principes généraux applicables à la détermination des conditions d'emploi des fonctionnaires, le barème des traitements et des ajustements et les indemnités et prestations auxquelles ont droit les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures. La Commission fixe les méthodes d'application des principes applicables à la détermination des conditions d'emploi, le taux des indemnités et des prestations (autres que les pensions et les indemnités et prestations fixées par l'Assemblée générale) ainsi que les conditions à remplir pour en bénéficier et les normes applicables aux voyages. La Commission décide également du classement des lieux d'affectation aux fins de l'application des ajustements (indemnités de poste ou déductions). Elle conduit des enquêtes afin de déterminer les conditions d'emploi les plus favorables pour les agents de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées dans les villes sièges et fait ensuite des recommandations aux organisations quant aux traitements et ajustements. La Commission établit des normes de classement des postes pour toutes les catégories de personnel et donne aux organisations des conseils sur l'établissement de ces normes. Elle fait aux organisations des recommandations touchant les ressources humaines (recrutement, mobilité, planification des carrières, parité des sexes, programmes de formation du personnel, entre autres).
- 29.10 Les grands objectifs du programme de travail de la Commission sont les suivants : a) continuer d'actualiser le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations ; b) établir et tenir à jour des procédures et des méthodologies ; c) établir et tenir à jour le classement des lieux d'affectation aux fins des ajustements et les taux de l'indemnité journalière de subsistance pour quelque 200 pays et régions du monde ; d) conduire des enquêtes sur les conditions d'emploi les plus favorables pour les agents de la catégorie des services généraux dans les villes sièges; e) énoncer et tenir à jour les normes de classement des emplois; et f) donner des orientations et des conseils en matière de gestion des ressources humaines.
- 29.11 Le Président de la Commission est responsable de la conduite des activités de la Commission. En sa qualité de chef de l'administration de la Commission, le Secrétaire exécutif est responsable de l'établissement des projets de budget de la Commission, en consultation étroite avec le Président et le Vice-Président de la Commission, et soumet ces projets au Secrétaire général.
- 29.12 La Commission étant un organe subsidiaire de l'Assemblée, son projet de budget doit être soumis à cette dernière pour examen et approbation. Attendu les organisations appliquant le régime commun autres que l'Organisation des Nations Unies financent 70 % du budget de la Commission, un exemplaire de ce budget a été remis simultanément par le Secrétaire exécutif aux dites organisations.

#### **Programme de travail de la Commission de la fonction publique internationale**

- 29.13 Le programme de travail de la Commission se décompose en deux grandes catégories : les activités opérationnelles, qui concernent l'égalisation et le maintien de la parité du pouvoir d'achat des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur par l'application du système des ajustements, les taux de l'indemnité journalière de subsistance, l'application de normes de classement des emplois et le classement des lieux d'affectation en fonction des conditions de vie et de travail, la prime de risque, etc.; et la réalisation d'études sur certains aspects de conditions d'emploi des fonctionnaires de toutes les catégories, à la demande de l'Assemblée générale ou des organes directeurs d'autres organisations appliquant le régime commun, de

membres de la Commission, de l'Organisation ou des organes de représentation du personnel. Les prévisions de dépenses se fondent sur le programme de travail établi sur la base des demandes que les organes susmentionnés ont présentées à la Commission à ce jour. La Commission tiendra deux sessions d'une durée de trois semaines chacune en 2000 et deux sessions d'une durée de deux semaines chacune en 2001. Avec l'assentiment de l'Assemblée, la Commission a établi un organe subsidiaire, le Comité consultatif pour les questions d'ajustement, qui est chargé de lui donner des conseils sur des questions techniques ou statistiques ayant trait aux aspects méthodologiques du système des ajustements. Le Comité consultatif tient généralement une session par an, d'une durée d'une semaine.

- 29.14 Le secrétariat de la Commission se compose du Bureau du Secrétaire exécutif, de la Division du coût de la vie, de la Division des politiques relatives au personnel et de la Division des traitements et des indemnités.
- 29.15 Le programme de travail de la Division du coût de la vie découle essentiellement de l'alinéa c) de l'article 11 du Statut de la Commission, aux termes duquel celle-ci fixe le classement des lieux d'affectation aux fins de l'application du système des ajustements. En 2000-2001, la Division effectuera la prochaine série d'enquêtes intervilles dans les villes sièges ainsi qu'à Washington, et procédera pour cela à la collecte, à la vérification et au traitement de données sur les prix, à l'établissement des indices d'ajustement, des multiplicateurs et des seuils d'application de l'allocation-logement, et transmettra les informations recueillies aux organisations. La Division effectuera en outre une recherche méthodologique sur les différents aspects du système des ajustements.
- 29.16 Le programme de travail de la Division des politiques relatives au personnel découle des responsabilités qui incombent à la Commission en vertu des articles suivants de son statut : article 13 (établissement des normes de classement des postes); article 14 (normes de recrutement, planification des carrières, appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires, etc.); et article 15 (élaboration de statuts du personnel communs). En outre, la Division est responsable du fonctionnement et de la gestion du régime de classement des lieux d'affectation en fonction des conditions de vie et de travail (régime de la prime de sujétion) et de la gestion de la prime de risque, ainsi que des aspects du régime de la prime de mobilité et de sujétion qui concernent sa mise au point et les principes qui le sous-tendent, et des conditions de travail dans les lieux d'affectation hors siège. Elle joue par ailleurs un rôle de coordination et établit des rapports sur la suite donnée aux décisions et recommandations de la Commission. Pendant l'exercice biennal 2000-2001, la Division des politiques relatives au personnel exécutera les activités suivantes : a) définition d'une politique-cadre des ressources humaines pour les organisations appliquant le régime commun; b) classement des lieux d'affectation en fonction des conditions de vie et de travail (régime de la prime de sujétion), et recommandations concernant la prime de sujétion; c) établissement de la liste mensuelle des avis de vacance de postes; d) activités de formation et d'information; et e) conseil et coordination techniques concernant les questions de classement des emplois.
- 29.17 Le programme de travail de la Division des traitements et des indemnités découle des responsabilités confiées à la Commission en vertu des articles 10, 11 et 12 de son mandat. Pendant l'exercice biennal 2000-2001, la Division exécutera les activités suivantes : a) études sur l'application du principe Noblemaire et contrôle annuel des niveaux de rémunération de la fonction publique de référence (fonction publique des États-Unis d'Amérique); b) étude des méthodes de détermination des différentes allocations et primes; c) étude des primes, des allocations et des taux appliqués aux contributions du personnel; étude quinquennale détaillée de la rémunération considérée aux fins de la pension et du barème des contributions du personnel; étude de la méthode de calcul de l'indemnité pour frais d'études et révision du montant, et étude de la méthode de calcul du taux prévu pour les fonctionnaires ayant des charges de famille, et révision du montant; d) enquêtes sur les traitements des agents des services généraux à Genève, Londres, New York, Rome et Vienne; et e) révision mensuelle du taux de l'indemnité journalière de subsistance.

Tableau 29.3

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense (budget global)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	6 381,9	7 378,6	–	–	7 378,6	442,4	7 821,0
Autres dépenses de personnel	124,6	210,0	–	–	210,0	10,3	220,3
Rémunération de non- fonctionnaires	–	651,4	–	–	651,4	19,6	671,0
Consultants et experts	663,3	256,1	600,0	234,2	856,1	41,6	897,7
Voyages	974,9	1 107,2	–	–	1 107,2	53,7	1 160,9
Services contractuels	681,9	26,2	(8,9)	(33,9)	17,3	0,9	18,2
Frais généraux de fonctionnement	819,4	1 607,9	(300,0)	(18,6)	1 307,9	63,4	1 371,3
Dépenses de représentation	3,0	4,2	–	–	4,2	0,2	4,4
Fournitures et accessoires	30,1	41,8	–	–	41,8	2,0	43,8
Mobilier et matériel	68,0	52,6	–	–	52,6	2,6	55,2
<b>Total</b>	<b>9 747,1</b>	<b>11 336,0</b>	<b>291,1</b>	<b>2,5</b>	<b>11 627,1</b>	<b>636,7</b>	<b>12 263,8</b>

Tableau 29.4

**Postes nécessaires**

Unité administrative : Commission de la fonction publique internationale

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	3	3	–	–	–	–	3	3
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	10	10	–	–	–	–	10	10
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres classes	22	22	–	–	–	–	22	22
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
<b>Total général</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>44</b>	<b>44</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

**Commission de la fonction publique internationale**

29.18 Le budget de la Commission pour l'exercice biennal 2000-2001 repose sur les hypothèses suivantes :

- a) La Commission tiendra deux sessions par an, dont une à New York;
- b) Deux groupes de travail, créés conformément aux méthodes de travail révisées de la Commission, et constitués de membres de la Commission et de son secrétariat et de représentants des organisations et du personnel, se réuniront pendant environ deux semaines au cours de l'exercice biennal;
- c) Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la section I de la résolution 47/216 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1992, la Commission sera sans doute invitée à au moins une réunion par an des groupes de travail chargés d'examiner des aspects particuliers du régime de rémunération créés par les organes directeurs des organisations participantes;

- d) Le programme de travail du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de ses sous-comités et la liste des réunions des autres organes du système des Nations Unies auxquelles participe le secrétariat de la Commission ne seront pas sensiblement différents de ceux qui sont déjà prévus et dont il a été tenu compte dans les prévisions de dépenses;
- e) Les dépenses supplémentaires afférentes au service des sessions tenues ailleurs qu'à New York qui ne sont pas prises en charge par les organisations hôtes seront inscrites en totalité au budget de la Commission, leur montant étant calculé sur la base du coût intégral.

*Autres dépenses de personnel*

- 29.19 Un crédit de 157 600 dollars est demandé au titre du personnel temporaire affecté aux réunions de la Commission et du Comité consultatif pour les questions d'ajustement (CCPQA) qui se tiendront ailleurs qu'à l'ONU, notamment les interprètes, les traducteurs et les dactylographes. Le coût des services afférents aux réunions tenues dans les centres de conférence de l'ONU sera financé au titre du chapitre 27 (Services de conférence).

*Frais de voyage des représentants*

- 29.20 Le montant demandé à ce titre (715 200 dollars) correspond aux frais de voyage (y compris l'indemnité journalière de subsistance) des personnes ci-après : a) 13 membres de la Commission qui participeront aux sessions qui se tiendront à New York au cours de l'exercice biennal; b) 15 membres de la Commission qui participeront aux deux sessions, l'une de trois semaines, l'autre de deux semaines, qui auront lieu ailleurs qu'à New York, étant supposé qu'elles se tiendront au siège d'une organisation participante sise en Europe; c) les membres de la Commission qui se rendront dans des lieux d'affectation hors siège à l'occasion des sessions de la Commission; d) six membres du Comité consultatif pour les questions d'ajustement qui participeront aux sessions du Comité dans une ville siège; e) le Président et le Vice-Président, qui devront assurer la coordination et les contacts voulus avec les organisations appliquant le régime commun : entretiens avec les chefs de secrétariat des organisations participantes, participation aux réunions des groupes de travail mis en place par les organisations et à celles de leurs organes directeurs, ainsi qu'à celles du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; et f) le Président et le Vice-Président de la Commission, qui se rendront chaque année dans au moins un lieu d'affectation hors siège afin de maintenir le contact avec l'administration et le personnel de ces lieux d'affectation.

*Émoluments*

- 29.21 Un montant de 651 400 dollars est demandé au titre des émoluments (542 800 dollars) et de la pension (108 600 dollars) du Président et du Vice-Président de la Commission, conformément aux résolutions 37/131, 40/256 et 45/249 de l'Assemblée générale en date des 17 décembre 1982, 18 décembre 1989 et 21 décembre 1990. Les dépenses prévues à ce titre correspondent aux émoluments des deux membres à temps complet de la Commission, à savoir le Président et le Vice-Président. Le montant de 542 800 dollars a été calculé selon les dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les procédures d'ajustement des émoluments pour tenir compte de l'inflation. Le montant de 108 600 dollars a été calculé sur la base des montants approuvés par l'Assemblée générale et de la procédure d'ajustement du barème de la rémunération considérée aux fins de la pension des fonctionnaires susmentionnés, entre deux révisions complètes.

**Secrétariat de la Commission**

*Postes*

- 29.22 Le crédit demandé (7 378 600 dollars) correspond au maintien de 20 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, aux fins de fournir à la Commission le personnel dont elle a besoin pour mener à bien l'ensemble de ses activités.

*Autres dépenses de personnel*

- 29.23 Le montant demandé (20 900 dollars) représente environ quatre mois de travail de personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), dans la catégorie des services généraux (remplacement de fonctionnaires en congé de longue maladie et personnel d'appoint pour les périodes de pointe). Le montant demandé au titre des heures supplémentaires (31 500 dollars) permettra de faire face aux besoins du secrétariat de sorte que les documents de session et de présession de la Commission puissent paraître à temps.

*Consultants et experts*

- 29.24 Les ressources demandées (856 100 dollars, soit une augmentation de l'ordre de 600 000 dollars) pour cet objet de dépense serviraient à financer les activités suivantes :

- a) Dépenses découlant de la mise en oeuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (600 000 dollars) à la lumière des conclusions de l'étude de gestion effectuée au secrétariat de la Commission pour donner suite à la résolution 51/216 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1996. Dans son rapport sur l'étude de gestion (A/52/811), le Comité des commissaires aux comptes a fait des recommandations concrètes sur la mise en place à la Commission d'un système intégré de gestion de l'information. La Commission a approuvé les recommandations du Comité et a prié le secrétariat de les appliquer sans délai. L'étude des systèmes et la conception d'un système intégré de gestion de l'information ont été confiées à un cabinet d'experts-conseils. Cette activité, dont le coût avoisinera 2 millions de dollars, sera mise en oeuvre progressivement. Les coûts initiaux pour l'exercice biennal 2000-2001 devraient s'élever à 600 000 dollars pour couvrir les dépenses correspondant à la mise en place du projet;
- b) Coût des études spécialisées (256 100 dollars), dont l'analyse des nouvelles approches en matière de gestion des ressources humaines aux fins de la définition de normes, de méthodes et de modalités qui correspondent aux besoins de chaque organisation; actualisation des données concernant l'écart du coût de la vie entre New York et Washington aux fins du calcul de la marge entre les rémunérations nettes; études actuarielles aux fins de la comparaison entre les régimes de pension et d'assurance maladie en vigueur dans certaines fonctions publiques qui pourraient servir de référence et ceux de l'actuelle fonction publique de référence; et détermination de l'écart du coût de la vie dans le contexte d'études concernant le pays de référence.

*Voyages*

- 29.25 Les crédits demandés à cette rubrique comprennent 282 000 dollars au titre des voyages autorisés des fonctionnaires et 110 000 dollars pour les frais de voyage du personnel affecté à des réunions; ce dernier montant doit permettre à un nombre restreint de membres du secrétariat de la Commission d'assister aux sessions hors siège de la Commission pour assurer des services de secrétariat et d'appui technique. Les autres frais de voyage seront occasionnés par :

- a) Les enquêtes sur le coût de la vie dans les six villes sièges;
- b) La participation du secrétariat aux enquêtes sur le coût de la vie dans une dizaine de lieux d'affectation hors siège;
- c) Les enquêtes sur les conditions d'emploi pour la détermination des traitements des agents des services généraux à Genève, à Montréal, à Paris et à Rome;
- d) La coordination avec les autorités américaines pour les comparaisons avec la fonction publique de référence;
- e) La participation aux sous-comités et groupes de travail du Comité consultatif pour les questions administratives;
- f) Les évaluations des conditions d'emploi dans les bureaux extérieurs dans le cadre du classement des lieux d'affectation selon les conditions de vie et de travail;
- g) L'organisation par le secrétariat de séminaires (un par an) sur les traitements et le système des ajustements des organismes des Nations Unies;

- h) La participation du secrétariat aux activités des groupes de travail créés par les organes directeurs des organismes ou aux réunions des organes directeurs eux-mêmes.

*Services contractuels*

- 29.26 Les crédits demandés à cette rubrique (17 300 dollars, soit une réduction de l'ordre de 8 900 dollars) comprennent les dépenses liées à la formation (11 200 dollars) et aux travaux d'impression (6 100 dollars). Les dépenses de formation correspondent aux stages très spécialisés suivis par le personnel du secrétariat dans des domaines tels que la mise en valeur des ressources humaines ou l'administration des traitements, qui ne sont pas généralement proposés par le Service de formation de l'ONU. Les crédits demandés pour les dépenses d'impression correspondent à la publication des mises à jour des fascicules sur le Régime commun des Nations Unies en matière de traitements, indemnités et autres prestations et sur le système d'ajustement.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 29.27 Les crédits demandés (1 307 900 dollars) serviraient à couvrir les dépenses suivantes : a) location de locaux, y compris les frais d'électricité et autres frais d'entretien (1 022 500 dollars); b) location et entretien de matériel de bureau (photocopieuses, etc.) (36 000 dollars); c) location et entretien de matériel informatique (14 100 dollars); d) communications (129 500 dollars); e) part incombant à la Commission dans les frais d'entretien de l'infrastructure technique du réseau local et du matériel de bureautique du secrétariat (65 800 dollars); et f) expédition et distribution de documents aux membres de la Commission et autres dépenses diverses (39 200 dollars). Les prévisions de dépenses à ce titre tiennent compte d'une baisse des dépenses de location de locaux (300 000 dollars) due à la diminution déjà réalisée des loyers.

*Dépenses de représentation*

- 29.28 Un montant de 4 200 dollars est demandé à cette rubrique. Il permettra au secrétariat d'organiser des réceptions à l'occasion des réunions de groupes de travail s'occupant de questions particulières et de couvrir les frais engagés pour inviter des responsables d'organisations internationales et intergouvernementales.

*Fournitures et accessoires*

- 29.29 Le crédit demandé à cette rubrique (41 800 dollars) doit permettre d'acheter des fournitures pour le matériel de bureautique, des photocopieuses, des articles de papeterie et des fournitures de bureau.

*Mobilier et matériel*

- 29.30 Le montant prévu (52 600 dollars) doit permettre de remplacer régulièrement le matériel de bureau (calculatrices, mobilier, matériel de classement, etc.) (21 100 dollars) et de remplacer du matériel de traitement électronique de l'information (31 500 dollars).

**Part des dépenses relatives au secrétariat de la CFPI qui est à la charge de l'ONU**

Tableau 29.5

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Subventions et contributions	9 747,1 <sup>a</sup>	3 256,8	1 020,9	31,3	4 277,7	207,8	4 485,5
<b>Total</b>	<b>9 747,1</b>	<b>3 256,8</b>	<b>1 020,9</b>	<b>31,3</b>	<b>4 277,7</b>	<b>207,8</b>	<b>4 485,5</b>

<sup>a</sup> Reflète les dépenses totales de la CFPI conformément aux dispositions en vigueur pour l'exercice biennal considéré.

*Subventions et contributions*

- 29.31 La part des dépenses qui sera à la charge de l'ONU dépendra des données qui seront communiquées par les organisations participantes à la fin de 1999 au sujet de leurs effectifs. Si l'on suppose qu'elle sera du même ordre que pour l'exercice biennal 1998-1999 (36,79 %, y compris la part correspondant au HCR et à l'UNRWA), la part des dépenses prévues au titre du programme (dont le total est estimé à 11 627 100 dollars) qui serait à la charge de l'ONU se chiffrerait à 4 277 700 dollars aux taux courants. L'ouverture d'un crédit de 4 277 700 dollars (aux taux courants) est donc demandée. L'augmentation des ressources nécessaires (1 020 900 dollars) est largement imputable au fait que, contrairement au projet de budget-programme pour 1998-1999, le projet de budget-programme pour 2000-2001 inclura dans la part des dépenses à la charge de l'ONU les parts du HCR et de l'UNRWA, dont il n'était plus tenu compte depuis l'exercice biennal 1994-1995. Étant donné que l'ONU participe aux coûts de la CFPI au titre de ces deux programmes, elle supportera les dépenses correspondantes.

## B. Corps commun d'inspection

### Vue d'ensemble

- 29.32 Le Corps commun d'inspection, créé en 1968 à titre expérimental, est devenu officiellement au 1er janvier 1978, un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et des organes délibérants des autres organisations participantes, conformément à son statut qui figure dans l'annexe à la résolution 31/192 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1976. Le Corps commun est le seul organe de contrôle externe indépendant à l'échelle du système des Nations Unies. Ses dépenses sont financées conjointement par les organisations participantes et il rend compte directement à l'Assemblée générale et aux organes délibérants des autres organismes des Nations Unies qui acceptent son statut. Conformément à l'article 20 de ce statut, le budget du Corps commun est inclus dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, et ses prévisions de dépenses sont établies par le Secrétaire général, après consultations avec le Comité administratif de coordination, sur la base des propositions faites par le Corps commun. Depuis l'exercice biennal 1998-1999, les crédits demandés au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies sont exprimés en montants nets et ne représentent que la participation de l'ONU au budget total du Corps commun. L'ensemble du budget du Corps commun est néanmoins présenté à l'Assemblée générale pour examen et approbation.
- 29.33 En vertu du statut du Corps commun, les inspecteurs ont les plus larges pouvoirs d'investigation dans tous les domaines en rapport avec l'efficacité des services et le bon emploi des fonds; ils apportent un point de vue indépendant au moyen d'inspections et d'évaluations visant à améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les organisations. À cette fin, le Corps commun établit un programme de travail annuel comportant une moyenne de 10 à 12 rapports ainsi que des notes et des lettres confidentielles. Il soumet un rapport annuel sur ses activités à l'Assemblée générale et aux organes délibérants compétents des autres organisations participantes.
- 29.34 Conformément aux directives des organes délibérants des organisations participantes, le Corps commun tire pleinement parti de sa compétence à l'échelle du système pour entreprendre des analyses comparatives de l'évolution et des problèmes des diverses organisations et pour proposer des solutions harmonisées, pratiques et concrètes. Il centre ses travaux sur les thèmes prioritaires importants pour les organisations participantes, et signale les problèmes concrets de gestion, d'administration et de programmation en s'efforçant de fournir aux organes délibérants des organisations participantes des recommandations pratiques et pragmatiques sur des sujets précisément définis.

Tableau 29.6

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense (en montants bruts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre 29 Activités administratives financées en commun

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	7 959,3	7 159,2	–	–	7 159,2	170,4	7 329,6
Autres dépenses de personnel	27,7	24,9	–	–	24,9	0,4	25,3
Consultants et experts	–	12,2	–	–	12,2	0,2	12,4
Voyages	408,5	481,9	21,8	4,5	503,7	24,5	528,2
Services contractuels	2,7	25,9	(10,6)	(40,9)	15,3	0,3	15,6
Frais généraux de fonctionnement	101,9	93,8	(19,9)	(21,2)	73,9	1,3	75,2
Fournitures et accessoires	7,8	23,6	(9,3)	(39,4)	14,3	0,2	14,5
Mobilier et matériel	143,8	41,6	18,0	43,2	59,6	1,1	60,7
<b>Total</b>	<b>8 651,7</b>	<b>7 863,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7 863,1</b>	<b>198,4</b>	<b>8 061,5</b>

Tableau 29.7

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Corps commun d'inspection*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	5	5	–	–	–	–	5	5
P-2/1	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	8	8	–	–	–	–	8	8
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Total général</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>19</b>	<b>19</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

**Inspecteurs**

*Postes*

29.35 Le crédit demandé à cette rubrique (3 433 100 dollars) correspond aux traitements et émoluments de 11 inspecteurs nommés par l'Assemblée générale, comme en a décidé l'Assemblée dans sa résolution 31/192.

*Autres dépenses de personnel*

29.36 Le crédit de 24 900 dollars demandé concerne le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) et correspond au coût des services de secrétariat fournis aux inspecteurs lorsqu'ils assistent aux sessions de l'Assemblée générale à New York ou exercent d'autres fonctions officielles, ainsi que le coût du personnel temporaire engagé pour remplacer des fonctionnaires en congé de maternité ou en congé maladie.

*Voyages*

29.37 Le crédit demandé à cette rubrique (503 700 dollars), soit une augmentation de 21 800 dollars, correspond aux frais de voyage des inspecteurs pour les activités ci-après :

- a) Trois études par an sur la coopération technique, l'assistance humanitaire ou le maintien de la paix, et la rédaction des rapports correspondants, nécessitant chacune qu'un inspecteur et un attaché de recherche se rendent sur le terrain et au siège d'au moins deux organisations participantes;
- b) La rédaction de quatre rapports par an sur l'administration ou la gestion à l'échelle du système, nécessitant à chaque fois que deux inspecteurs et un attaché de recherche se rendent au siège d'au moins trois organisations participantes;
- c) La rédaction de quatre rapports sur l'administration ou la gestion d'une organisation chaque année, nécessitant à chaque fois, en moyenne, qu'un inspecteur et un attaché de recherche se rendent au siège d'une organisation participante ou d'une commission régionale ou dans deux autres lieux d'affectation;
- d) Les déplacements du Président et du Vice-Président du Corps commun, d'un inspecteur et/ou du Secrétaire exécutif pour participer à des réunions ou à des discussions sur les questions de gestion et d'administration, et les déplacements d'un représentant du Corps commun pour participer à des réunions des organes délibérants des organisations participantes, soit deux missions par an au Siège de

l'Organisation des Nations Unies, une mission au siège d'une autre organisation participante et une mission dans une commission régionale;

- e) Le déplacement des 11 inspecteurs pour se rendre au Siège de l'Organisation des Nations Unies ou au siège d'autres organisations participantes pour présenter les rapports du Corps commun à l'Assemblée générale, à ses organes subsidiaires et aux organes délibérants des organisations participantes.

### **Secrétariat du Corps commun**

#### *Postes*

- 29.38 Le crédit demandé à cette rubrique (3 726 100 dollars) correspond au maintien des 10 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, notamment un poste D-2 pour le Secrétaire exécutif, d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) et huit postes d'agent des services généraux (autres catégories); de huit postes d'attaché de recherche (2 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 2 P-2) et d'un poste de spécialiste des technologies de l'information (P-3); de trois postes d'assistant de recherche; et de six postes de personnel d'appui (tous de la catégorie des services généraux).

#### *Consultants et experts*

- 29.39 Le crédit proposé de 12 200 dollars servira à financer le coût des conseils qui doivent être fournis aux inspecteurs sur des sujets spécialisés pour lesquels ils ne possèdent pas les compétences particulières requises. Bien que les organisations procurent au Corps commun un appui technique pour la réalisation des études qu'il effectue, celui-ci doit parfois solliciter des avis extérieurs impartiaux, surtout pour analyser et interpréter les données, commenter la valeur technique des conclusions et des recommandations et formuler des observations sur les projets de rapport.

#### *Services contractuels*

- 29.40 Le crédit de 15 300 dollars demandé à cette rubrique est destiné à couvrir le coût d'activités de formation dans le domaine des technologies de l'information (9 300 dollars) et des services de traitement des données et de radiodiffusion (6 000 dollars). En ce qui concerne la formation du personnel, bien que le programme soit administré par le Bureau de la gestion des ressources humaines, les crédits correspondants sont demandés au titre du budget du Corps commun car les dépenses prévues sont également financées par d'autres organisations.

#### *Frais généraux de fonctionnement*

- 29.41 Le crédit de 73 900 dollars demandé à cette rubrique correspond aux dépenses indiquées ci-après :
- a) Un montant de 2 000 dollars pour la location et l'entretien du matériel, soit la location d'un télécopieur, le coût des contrats en cours et les dépenses d'entretien du matériel de bureautique (6 700 dollars). Comme le Corps commun a fait d'importants achats de matériel de bureautique au cours de l'exercice biennal précédent, la majeure partie de ses machines sera toujours sous garantie. Les frais d'entretien correspondants devraient donc être réduits;
  - b) Un montant de 65 200 dollars pour les communications, soit le coût des communications télégraphiques et par télex, les dépenses de téléphone (location, installation et autres frais) et les dépenses d'affranchissement postal et de services de valise diplomatique.

#### *Fournitures et accessoires*

- 29.42 Le crédit de 14 300 dollars demandé à cette rubrique correspond aux fournitures pour le matériel de bureautique, aux cartouches pour les imprimantes laser et à jet d'encre et pour les télécopieurs, aux articles de papeterie et aux fournitures de bureau, aux fournitures pour les services de reproduction internes, aux achats de livres spécialisés et aux abonnements à des revues.

#### *Mobilier et matériel*

- 29.43 Un crédit de 59 600 dollars est demandé pour les dépenses correspondant au programme de développement des technologies d'information dans les services du Corps commun, conformément aux recommandations du Comité des innovations techniques de l'Office des Nations Unies à Genève.

**Part des dépenses du Corps commun d'inspection qui est à la charge de l'ONU**

Tableau 29.8

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Subventions et contributions	8 651,7 <sup>a</sup>	1 645,8	1 012,0	61,4	2 657,8	48,1	2 705,9
<b>Total partiel</b>	<b>8 651,7</b>	<b>1 645,8</b>	<b>1 012,0</b>	<b>61,4</b>	<b>2 657,8</b>	<b>48,1</b>	<b>2 705,9</b>

<sup>a</sup> Inclut le montant total des dépenses du Corps commun, conformément aux dispositions en vigueur lors de l'exercice biennal considéré.

*Subventions et contributions*

- 29.44 La part des dépenses qui sera à la charge de l'ONU dépendra des données concernant les dépenses pour les organisations participantes, qui seront connues à la fin de 1999. En supposant que cette part (comprenant le HCR et l'UNRWA) sera du même ordre que pour l'exercice biennal 1998-1999 (33,80 %), la part des dépenses prévues au titre du programme (7 863 100 dollars) qui serait à la charge de l'ONU s'élèverait à 2 657 800 dollars aux taux courants. L'ouverture d'un crédit de 2 657 800 dollars (aux taux courants), soit une augmentation de 1 012 000 dollars, est donc demandée. L'augmentation est due au fait que, contrairement à ce qui s'est produit pour l'exercice biennal 1998-1999, la part des dépenses du Corps commun à la charge de l'ONU inclurait les dépenses qui correspondent au HCR et à l'UNRWA, dépenses qui ne figuraient plus dans cette part depuis l'exercice biennal 1994-1995. Attendu que l'Organisation des Nations Unies participe aux dépenses du Corps commun au nom de ces deux programmes, le financement de ces dépenses sera mis à sa charge.

## C. Comité de coordination des systèmes d'information

### Vue d'ensemble

- 29.45 Le Comité de coordination des systèmes d'information a été créé par le Comité administratif de coordination en octobre 1993 pour succéder au Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information, qui avait lui-même été créé par le CAC en 1983, en application de la résolution 1982/71 du Conseil économique et social en date du 10 novembre 1982, pour assurer le fonctionnement efficace, du point de vue des utilisateurs à l'échelon national, des systèmes d'information des Nations Unies et mettre le système des Nations Unies plus à même de recueillir, de rechercher et de diffuser l'information.
- 29.46 Les fonctions du Comité de coordination des systèmes d'information sont les suivantes :
- Donner des conseils et proposer des orientations à moyen et à long terme au CAC au sujet de la technologie des systèmes d'information et des services d'information des organismes du système des Nations Unies, et faire rapport au CAC sur ces questions;
  - Servir de cadre à l'échange d'informations entre les responsables des systèmes d'information des divers organismes des Nations Unies;

- c) Examiner l'application des normes et pratiques recommandées dans le domaine des systèmes d'information et de télécommunication par les organismes du système des Nations Unies et donner des conseils concernant des domaines où certaines pratiques recommandées pourraient être adoptées et les techniques d'information normalisées;
- d) Tenir un état informatisé de l'évolution des systèmes d'information des divers organismes du système des Nations Unies.

29.47 Les prévisions de dépenses qui figurent ci-dessous vont de pair avec une proposition concernant la part de budget du Comité à la charge de l'ONU pour l'exercice biennal 2000-2001. Le montant brut du budget du Comité a été examiné, au nom du Comité administratif de coordination, par le Comité consultatif pour les questions administratives (finances et budget) à sa quatre-vingt-neuvième session, en février 1999. On trouvera ci-après le budget du Comité exprimé en montants bruts.

Tableau 29.9

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	340,9	420,2	–	–	420,2	6,3	426,5
Autres dépenses de personnel	353,0	383,7	(332,3)	(86,6)	51,4	1,0	52,4
Consultants et experts	287,9	197,6	386,8	195,7	584,4	10,5	594,9
Voyages	37,2	20,0	17,1	85,5	37,1	1,8	38,9
Services contractuels	172,1	67,9	(23,5)	(34,6)	44,4	0,8	45,2
Frais généraux de fonctionnement	15,9	69,6	14,2	20,4	83,8	1,5	85,3
Fournitures et accessoires	3,0	25,4	(14,4)	(56,6)	11,0	0,2	11,2
Mobilier et matériel	16,0	120,3	(47,9)	(39,8)	72,4	1,4	73,8
<b>Total</b>	<b>1 226,0</b>	<b>1 304,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 304,7</b>	<b>23,5</b>	<b>1 328,2</b>

Tableau 29.10

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Comité de coordination des systèmes d'information*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

**Montant total des crédits demandés pour le Comité**

*Postes*

- 29.48 Le crédit demandé à cette rubrique (420 200 dollars) est destiné à financer la reconduction d'un poste D-1 pour le Secrétaire du Comité de coordination des systèmes d'information, assisté par un agent des services généraux (autres classes).

*Autres dépenses de personnel*

- 29.49 Le crédit de 51 400 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de financer le personnel temporaire employé aux tâches suivantes : a) aider le secrétariat du Comité à faire fonctionner le serveur Internet et son système d'aide aux utilisateurs et administrer le système d'exploitation du logiciel d'accès au site Web officiel du système des Nations Unies; b) aider le secrétariat du Comité à assurer le secrétariat de la réunion annuelle, préparer les réunions des groupes d'intérêt et des équipes spéciales.

*Consultants et experts*

- 29.50 Le crédit demandé à cette rubrique (584 400 dollars), qui marque une augmentation de 386 800 dollars, correspond aux tâches suivantes : entreprendre des études spécialisées pour le compte des diverses équipes spéciales sur les systèmes de documentation et d'archivage, les technologies de l'Internet, les services d'appui et d'information des bibliothèques et les télécommunications. Ces services seront procurés par des consultants individuels ou par des cabinets spécialisés. Les dépenses supplémentaires seront financées par la réaffectation de fonds du budget du Comité.

*Voyages*

- 29.51 Le crédit demandé à cette rubrique (37 100 dollars) correspond aux dépenses de voyages officiels du Secrétaire du Comité pour participer aux réunions interorganisations en dehors de Genève et aux réunions du Comité directeur du Centre international de calcul (CIC) qui auront lieu en dehors de Genève et pour participer à des séminaires sur les questions de techniques de l'information qui seront organisés par des organisations extérieures.

*Services contractuels*

- 29.52 Le crédit demandé (44 400 dollars) correspond au remboursement de services de gros ordinateurs fournis par le CIC.

*Frais généraux de fonctionnement*

29.53 Le crédit demandé à cette rubrique (83 800 dollars) correspond aux dépenses de location de divers équipements de bureau, notamment les frais d'utilisation supplémentaires de l'Internet et d'installations électroniques et de vidéoconférences et à la maintenance du serveur Internet, des systèmes de traitement de données et des autres machines de bureautique.

*Fournitures et accessoires*

29.54 Le crédit demandé à cette rubrique (11 000 dollars) correspond au coût des articles de papeterie et autres fournitures de bureau, y compris pour les photocopieuses et les ordinateurs, les frais d'abonnement à des publications et l'achat d'ouvrages de référence sur l'informatique.

*Mobilier et matériel*

29.55 Le crédit de 72 400 dollars demandé à cette rubrique correspond au remplacement de matériel de bureautique suivant les directives établies, y compris la participation du Comité aux dépenses d'équipement pour le réseau local.

**Part des dépenses du secrétariat du Comité de coordination des systèmes d'information à la charge de l'ONU**

Tableau 29.11

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Subventions et contributions	336,0	357,5	100,8	28,1	458,3	8,2	466,5
<b>Total</b>	<b>336,0</b>	<b>357,5</b>	<b>100,8</b>	<b>28,1</b>	<b>458,3</b>	<b>8,2</b>	<b>466,5</b>

*Subventions et contributions*

29.56 La part des dépenses à la charge de l'ONU dans le budget du Comité dépendra des données qui seront communiquées par les organisations participantes à la fin de 1999 au sujet de leurs effectifs. En supposant que la proportion sera du même ordre que pour l'exercice biennal 1998-1999 (35,13 %), la part des dépenses prévues au titre du programme qui serait à la charge de l'ONU serait de 458 300 dollars aux taux courants. L'ouverture d'un crédit de 458 300 dollars, soit une augmentation de 100 800 dollars, est donc demandée. L'augmentation de 100 800 dollars est due au fait que, contrairement à ce qui s'est produit pour l'exercice biennal 1998-1999, la part à la charge de l'ONU inclurait les dépenses correspondant respectivement au HCR et à l'UNRWA, dépenses qui ne figuraient plus dans cette part depuis l'exercice biennal 1994-1995. Attendu que l'ONU participe aux dépenses du Comité au nom de ces deux programmes, le financement de ces dépenses sera mis à sa charge.

**D. Comité consultatif pour les questions administratives**

**Vue d'ensemble**

29.57 Le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) est un organe subsidiaire du Comité administratif de coordination (CAC). Ses principaux objectifs sont d'améliorer et d'harmoniser les pratiques administratives des organismes du système des Nations Unies et de promouvoir l'efficacité et l'économie

- en améliorant la gestion de leurs opérations administratives pour tout ce qui a trait au personnel, au budget, aux finances et à l'administration générale (systèmes de gestion, voyages, achats et autres services généraux).
- 29.58 La nécessité d'une coordination dans ces domaines a été reconnue dès la création du système des Nations Unies et le CCQA a commencé ses activités en février 1948. Dans son domaine de compétence, il est chargé de traiter des questions dont il est saisi et de parvenir à un accord à leur sujet sans préjudice de l'autorité du CAC lui-même.
- 29.59 Les tâches d'une importance particulière dans les travaux du CCQA sont celles qui découlent des décisions prises par les organes intergouvernementaux centraux chargés de la coordination à l'échelle du système (l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité du programme et de la coordination) et par les principaux organes d'experts chargés des investigations, des études et d'activités de réglementation et de contrôle dans le domaine administratif (la Commission de la fonction publique internationale, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Corps commun d'inspection et le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique). Le CCQA examine par ailleurs les questions que lui soumettent les organisations participantes et qui intéressent l'ensemble du système.
- 29.60 Le CCQA tient régulièrement deux réunions par an, auxquelles participe le personnel de haut niveau, qui sont en principe consacrées chacune à l'un des deux domaines généraux qui relèvent de sa compétence : les questions de personnel et les questions générales d'administration qui sont traitées par le CCQA (PER) et les questions financières et budgétaires qui sont traitées par le CCQA (FB). Les questions spécialisées sont examinées par des sous-comités permanents ou des groupes de travail techniques constitués en fonction des besoins. Nombre des activités du CCQA (PER) ainsi que ses réunions sont coordonnées avec celles de la Commission de la fonction publique internationale, aux sessions de laquelle il représente les chefs de secrétariat des organisations et est chargé de présenter une position commune pour les administrations sur toutes les questions à l'étude. Ces dernières années, le CCQA dans son ensemble a tenu périodiquement des réunions de haut niveau pour examiner les données d'expérience sur les réformes de la gestion et formuler à l'intention du CAC des recommandations à ce sujet.
- 29.61 Le CCQA est assisté dans ses travaux par un petit secrétariat interorganisations financé par les organisations membres, à savoir l'Organisation des Nations Unies et ses programmes, les institutions spécialisées (sauf la Banque mondiale et le FMI), l'AIEA et l'OMC.
- 29.62 Les estimations brutes du budget de l'exercice biennal 2000-2001 présentées ici ont été examinées par le CCQA (FB) à sa quatre-vingt-neuvième session, tenue en février 1999.

Tableau 29.12

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 443,2	1 099,0	–	–	1 099,0	18,8	1 117,8
Consultants et experts	8,7	20,6	–	–	20,6	0,4	21,0
Voyages	138,9	103,1	19,4	18,8	122,5	6,0	128,5
Services contractuels	117,9	96,8	(18,9)	(19,5)	77,9	1,4	79,3
Frais généraux de fonctionnement	27,9	30,8	0,7	2,2	31,5	0,6	32,1
Fournitures et accessoires	2,3	8,9	(1,2)	(13,4)	7,7	0,2	7,9
Mobilier et matériel	11,8	6,8	–	–	6,8	0,2	7,0
<b>Total</b>	<b>1 750,7</b>	<b>1 366,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 366,0</b>	<b>27,6</b>	<b>1 393,6</b>

Tableau 29.13

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Comité consultatif pour les questions administratives*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	–	–	–	–	–	–	–	–
P-2/1	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total général</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

**Crédits demandés pour le Comité consultatif pour les questions administratives**

*Postes*

- 29.63 Les ressources nécessaires, estimées à 1 099 000 dollars, correspondent au maintien de deux postes D-1, un poste P-5 et deux postes d'agent des services généraux (autres classes) au secrétariat du CCQA, pour l'exécution de son programme de travail.

*Consultants et experts*

- 29.64 Le crédit demandé à cette rubrique (20 600 dollars) correspond aux dépenses d'études pour l'analyse des données relatives au personnel et des prestations.

*Voyages*

29.65 Le crédit demandé à cette rubrique (122 500 dollars) correspond aux dépenses ci-après : a) frais de voyage de membres du CCQA pour se rendre aux sessions du CCQA (PER) et du CCQA (FB) tenues en dehors de Genève et participation aux sessions ordinaires de la Commission de la fonction publique internationale, qui coïncident avec les sessions ordinaires du CCQA (PER); b) frais de voyage de membres du CCQA pour se rendre aux réunions plénières du CCQA et aux réunions des groupes de travail du CCQA et de la CFPI organisées au siège des organismes participant en dehors de Genève; et c) frais de voyage de membres du CCQA pour se rendre, selon les besoins, aux réunions de la Cinquième Commission et du CAC.

*Services contractuels*

29.66 Le montant de 77 900 dollars correspond aux dépenses de services de traitement de données et autres services contractuels, notamment le temps d'utilisation de l'ordinateur, le stockage de données, l'accès direct et l'actualisation des licences de logiciels nécessaires pour perfectionner, traiter et gérer la base de données relatives au personnel du CCQA, la mise au point de pages Web sur l'Internet et l'utilisation des services de courrier électronique.

*Frais généraux de fonctionnement*

29.67 Le crédit demandé à cette rubrique (31 500 dollars) correspond aux dépenses d'entretien du matériel informatique et des télécopieurs et aux dépenses de communications (communications téléphoniques interurbaines et internationales, frais d'affranchissement, valise diplomatique et courrier exprès) du secrétariat du CCQA.

*Fournitures et accessoires*

29.68 Le crédit demandé à cette rubrique (7 700 dollars) correspond aux dépenses de fournitures nécessaires pour le traitement des données et le traitement de texte et au coût des ouvrages de référence spécialisés, notamment sur la rémunération des cadres et la mise au point de normes comptables.

*Mobilier et matériel*

29.69 Le crédit demandé à cette rubrique (6 800 dollars) doit servir à l'acquisition ou au remplacement de matériel de traitement de données et de traitement de texte et à l'achat de licences de logiciel, conformément aux directives de l'ONU.

**Part des dépenses relatives au secrétariat du CCQA qui est à la charge de l'ONU**

Tableau 29.14

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Subventions et contributions	502,8	392,5	110,1	28,0	502,6	9,1	511,7
<b>Total</b>	<b>502,8</b>	<b>392,5</b>	<b>110,1</b>	<b>28,0</b>	<b>502,6</b>	<b>9,1</b>	<b>511,7</b>

*Subventions et contributions*

29.70 La part du budget du CCQA qui sera à la charge de l'ONU dépendra des données que les organisations participantes communiqueront à la fin de 1999 au sujet de leurs effectifs. En supposant qu'elle sera du même ordre que pour l'exercice 1998-1999 (36,79 %), la part des dépenses prévues au titre du programme (136 600 dollars) à la charge de l'ONU serait de 502 600 dollars aux taux courants. L'ouverture d'un crédit de 502 600 dollars est donc demandée, soit une augmentation de 110 100 dollars. L'augmentation s'explique par le fait

que, contrairement à ce qui s'est produit lors de l'exercice biennal 1998-1999, la part des dépenses à la charge de l'ONU comprendra les parts respectives du HCR et de l'UNRWA, lesquelles ne figuraient plus dans la part de l'ONU depuis l'exercice biennal 1994-1995. Comme l'ONU participe aux coûts du CCQA pour le compte de ces deux programmes, la part correspondante des dépenses est mise à sa charge.

## **E. Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations**

### **Vue d'ensemble**

- 29.71 Le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) a été créé en avril 1993 par le Comité administratif de coordination, dont il est un des principaux organes subsidiaires. Participent régulièrement à ses réunions plus de 30 organisations, cinq commissions économiques régionales et des organismes comme le Bureau des services d'appui aux projets (BSP) et les Volontaires des Nations Unies.
- 29.72 Le CCQPO est chargé d'aider le CAC à promouvoir les complémentarités et à mobiliser, au profit d'objectifs communs et de stratégies convenues, les ressources analytiques, normatives et opérationnelles que le système des Nations Unies met au service du développement économique et social, et de le conseiller en la matière. Il est chargé en particulier d'analyser et d'élaborer les éléments qui doivent constituer la réponse des organismes du système aux objectifs et priorités mondiaux, régionaux et nationaux, de promouvoir la coordination des programmes et l'adoption d'arrangements de coopération au sein du système, dont une harmonisation effective des activités sur le terrain, d'élaborer des recommandations à soumettre au CAC sur les choix à faire et les mesures à prendre comme suite aux directives et demandes émanant des organes intergouvernementaux, et de fournir un aperçu général des travaux de plusieurs organes subsidiaires du CAC.
- 29.73 Le CCQPO tient deux sessions ordinaires par an, généralement avant les sessions correspondantes du CAC qui se tiennent au printemps et à l'automne. Le Comité dispose également pour ses travaux d'un certain nombre d'organes subsidiaires tels que le Groupe de travail sur le système des coordonnateurs résidents et le Groupe consultatif sur la formation en matière d'activités opérationnelles. Grâce au Groupe de travail sur le système des coordonnateurs résidents qui tient cinq ou six réunions par an, le CCQA dispose, entre les sessions, d'un cadre pour traiter des questions liées aux activités opérationnelles, particulièrement en rapport avec les réformes engagées par l'ONU qui ont des conséquences pour tout le système. D'autres mécanismes de consultation interorganisations sont créés en fonction des besoins, tels le Groupe de travail sur l'élimination de la pauvreté, le Groupe de travail technique sur la classification du programme du CAC et le Groupe de travail sur le rôle des organismes du système des Nations Unies après les conflits.
- 29.74 Le programme de travail actuel du CCQPO comprend des questions comme le suivi des conférences mondiales, la collaboration avec les organisations non gouvernementales, le renforcement du système des coordonnateurs résidents, la coopération interinstitutions pour l'élimination de la pauvreté, le rôle des organismes du système des Nations Unies dans les activités de redressement entreprises après les conflits, le processus de programmation aux fins des activités opérationnelles et la coopération régionale.
- 29.75 Le budget du secrétariat du Comité est financé conjointement par l'ONU, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le HCR, le PAM, l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OACI, l'OMS, l'UPU, l'UIT, l'OMM, l'OMI, l'OMPI, l'ONUDI et l'AIEA, suivant une formule de partage des coûts qui tient compte de l'ensemble des dépenses de chaque organisation membre. Les autres moyens, notamment le service des sessions ordinaires du Comité, proviennent de l'ONU. L'Office des Nations Unies à Genève met à la disposition du CCQPO des bureaux au Palais des Nations, ainsi que certains services d'appui : administration du personnel, budget et finances, par exemple.

29.76 Les estimations brutes du budget du CCQA présentées ci-après ont été examinées par le CCQA (FB) à sa quatre-vingt-neuvième session, en février 1999.

Tableau 29.15

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	814,8	698,4	–	–	698,4	12,4	710,8
Autres dépenses de personnel	7,2	3,9	(0,9)	(23,0)	3,0	–	3,0
Consultants et experts	49,0	32,1	(3,4)	(10,5)	28,7	0,6	29,3
Voyages	50,1	60,8	(0,5)	(0,8)	60,3	2,9	63,2
Services contractuels	–	0,7	–	–	0,7	–	0,7
Frais généraux de fonctionnement	17,5	18,2	3,0	16,4	21,2	0,3	21,5
Fournitures et accessoires	10,3	5,3	–	–	5,3	–	5,3
Mobilier et matériel	5,0	0,7	1,8	257,1	2,5	–	2,5
<b>Total</b>	<b>953,9</b>	<b>820,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>820,1</b>	<b>16,2</b>	<b>836,3</b>

Tableau 29.16

**Postes nécessaires**

*Unité administrative : Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	–	–	1	1	–	–	1	1
P-4/3	–	–	1	1	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	–	–	1	1	–	–	1	1
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

**Crédits demandés pour le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations**

*Postes*

29.77 Les ressources nécessaires, estimées à 698 400 dollars, correspondent au maintien de deux postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-1 et 1 P-4) et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes).

*Autres dépenses de personnel*

29.78 Le crédit de 3 000 dollars demandé à cette rubrique a trait au personnel temporaire et permettrait de financer chaque année 10 jours de travail de personnel de secrétariat pour aider à assurer le service des réunions du

CCQPO, des groupes de travail et des équipes spéciales, qui se tiennent hors du Palais des Nations et en dehors de Genève.

*Consultants et experts*

- 29.79 Le crédit demandé à cette rubrique (28 700 dollars) correspond aux services d'un consultant chargé d'une analyse approfondie d'un vaste ensemble de questions techniques pour lesquelles le secrétariat n'a pas les compétences voulues.

*Voyages*

- 29.80 Le crédit demandé à cette rubrique (60 300 dollars) correspond aux frais de voyage des membres du CCQPO pour se rendre au Siège afin d'assister aux sessions de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil d'administration du PNUD, et de participer aux réunions d'organes interorganisations, à des ateliers, à des séminaires et à des consultations officielles

*Services contractuels*

- 29.81 Le crédit demandé à cette rubrique (700 dollars) doit financer des services de traitement de données pour l'actualisation des logiciels et les redevances pour l'Internet.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 29.82 Le montant de 21 200 dollars demandé à cette rubrique doit couvrir les frais de location et d'entretien d'une photocopieuse, les dépenses de communication et les coûts de la maintenance du matériel de bureautique et de traitement de données.

*Fournitures et accessoires*

- 29.83 Le montant demandé à cette rubrique (5 300 dollars) doit essentiellement couvrir le coût des diverses fournitures nécessaires pour la mise à jour du *Manuel de référence des activités opérationnelles* du CCQPO.

*Mobilier et matériel*

- 29.84 Le crédit demandé à cette rubrique (2 500 dollars) correspond à l'acquisition d'applications informatiques, en particulier pour développer le site Web du CCQA.

**Part des dépenses relatives au secrétariat du CCQPO  
qui est à la charge de l'ONU**

Tableau 29.17

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Subventions et contributions	191,3	171,6	105,6	61,5	277,2	5,0	282,2
<b>Total</b>	<b>191,3</b>	<b>171,6</b>	<b>105,6</b>	<b>61,5</b>	<b>277,2</b>	<b>5,0</b>	<b>282,2</b>

*Subventions et contributions*

- 29.85 La part des dépenses qui sera à la charge de l'ONU dépendra des données que les organisations participantes communiqueront à la fin de 1999 au sujet de leurs dépenses. Si l'on suppose qu'elle sera du même ordre que pour l'exercice biennal 1998-1999 (33,80 %), la part des dépenses prévues au titre du programme (820 100 dollars) qui serait à la charge de l'ONU serait de 277 200 dollars aux taux actuels. En conséquence, il est demandé un crédit de 277 200 dollars, soit une augmentation de 105 600 dollars. L'augmentation s'explique par le fait que, contrairement à ce qui s'est produit pour l'exercice biennal 1998-1999, la part des dépenses à la charge de l'ONU comprendra les parts respectives du HCR et de l'UNRWA, lesquelles ne figuraient plus dans la part de l'ONU depuis l'exercice biennal 1994-1995. Comme l'ONU participe aux coûts du CCQA pour le compte de ces deux programmes, la part correspondante des dépenses est mise à sa charge.